

Genre et autonomisation : construction tripartite du rôle social de la femme Baoulé en milieu rural (Côte d'Ivoire)

AMANI Ahou Florentine, Université Félix Houphouët Boigny, Institut des Sciences Anthropologiques de Développement/ISAD (Côte d'Ivoire)
amanifloflo1984@yahoo.fr

Résumé

Vulnérable de par sa condition féminine, la femme a longtemps été objet de marginalisation dans la société. Cette situation qui a conduit à des mouvements de revendications féministes s'est soldée par une revalorisation de son statut. Aujourd'hui, il est de plus en plus question d'égalité et d'équité entre l'homme et la femme. Cependant, les textes et lois juridiques qui revendiquent ces droits, sont bien loin des réalités empiriques qui découlent du regard porté par la société traditionnelle sur cette dernière. Cet article se propose de mettre en évidence le rôle et la place assignés à la femme chez le peuple Baoulé. Il porte sur des données empiriques, collectées à l'aide de guides d'entretien et de focus groupe auprès de vingt-deux femmes et de dix hommes selon la technique du choix raisonnée et de l'effet boule de neige. Les résultats indiquent que la femme baoulé continue d'être marginalisée dans le milieu rural du fait de l'emprise traditionnel. Elle joue trois rôles principaux que sont 'ménagère', actrice de production et agent de reproduction. Le rôle et la place que lui confère la société participe à la définition de son identité et de son statut social.

Mots-clés : rôles sociaux, la femme, milieu rural, normes sociaux

Abstract:

Vulnerable by virtue of her feminine condition, women have long been the object of marginalization in society. This situation, which has led to movements of feminist demands, has resulted in a revaluation of her status. Today, it is more and more about equality and fairness between men and women. However, the legal texts and laws which assert these rights are very far from the empirical realities which result from the gaze carried by traditional society on the latter. This article aims to highlight the role and place assigned to women among the Baoulé people. It focuses on empirical data, collected with the help of interview guides and focus groups from twenty-two women and ten men using the technique of reasoned choice and the snowball effect. The results indicate that the Baoulé woman continues to be marginalized in rural areas due to traditional hold. She plays three main roles which are housewife', production actress and reproductive agent. The role and place given to it by society contributes to the definition of its identity and its social status.

Keywords: social roles, woman, rural environment, social norms

Introduction

Pendant longtemps, la femme a été objet de marginalisation. La position et le statut qu'elle acquiert au sein de la société est déterminé à travers des constructions sociales reconnues et valorisées par l'ensemble des membres de la communauté à laquelle elle appartient. En effet, les places occupées par les femmes, les hommes et les rôles sociaux que les unes et les autres jouent sont le résultat de la différence physiologique mais également le résultat d'une longue construction collective. Cette construction sociale autour du sexe et qui s'intègre à partir de l'enfance est parfois source de discrimination pour la femme qui a besoin de jouir de l'ensemble de ces droits fondamentaux au même titre que l'homme pour atteindre son autonomie et partant, son plein épanouissement.

Aujourd'hui, l'intégration «genre» a modifié le paysage social et enclenché une mutation dans l'organisation de la société africaine. La femme prend de plus en plus de place dans la conduite de la société (Ano. B, 2012). En effet, des interventions sont faites pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes en Côte d'Ivoire. A cet effet, le gouvernement ivoirien a élaboré certaines stratégies parmi lesquels on peut noter : la ratification des traités internationaux pour l'application des recommandations de la CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) en 1995 et pour la mise en œuvre de la résolution 1325 "Femmes, Paix et Sécurité" en 2005. L'objectif de ces initiatives est de réduire certaines inégalités de genre. Dans cette même perspective, des documents de politiques nationales ont vu le jour à savoir, la nouvelle loi sur le mariage en 2013 donnant les mêmes pouvoirs de décision dans le ménage et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) élaborée en 2014. Malgré toutes ces initiatives, force est de constater que les conditions féminines restent précaires. Les inégalités entre hommes et femmes persistent encore à des niveaux élevés. Par exemple, les statistiques indiquent en Côte d'Ivoire que 77,10% des filles ont accès à la scolarisation et 47,4% des femmes sont touchées par la pauvreté (ENV, 2015). Toute chose qui constitue un handicap à leur épanouissement. Mais, cet écart reste plus profond dans le milieu rural, fortement ancré dans la tradition.

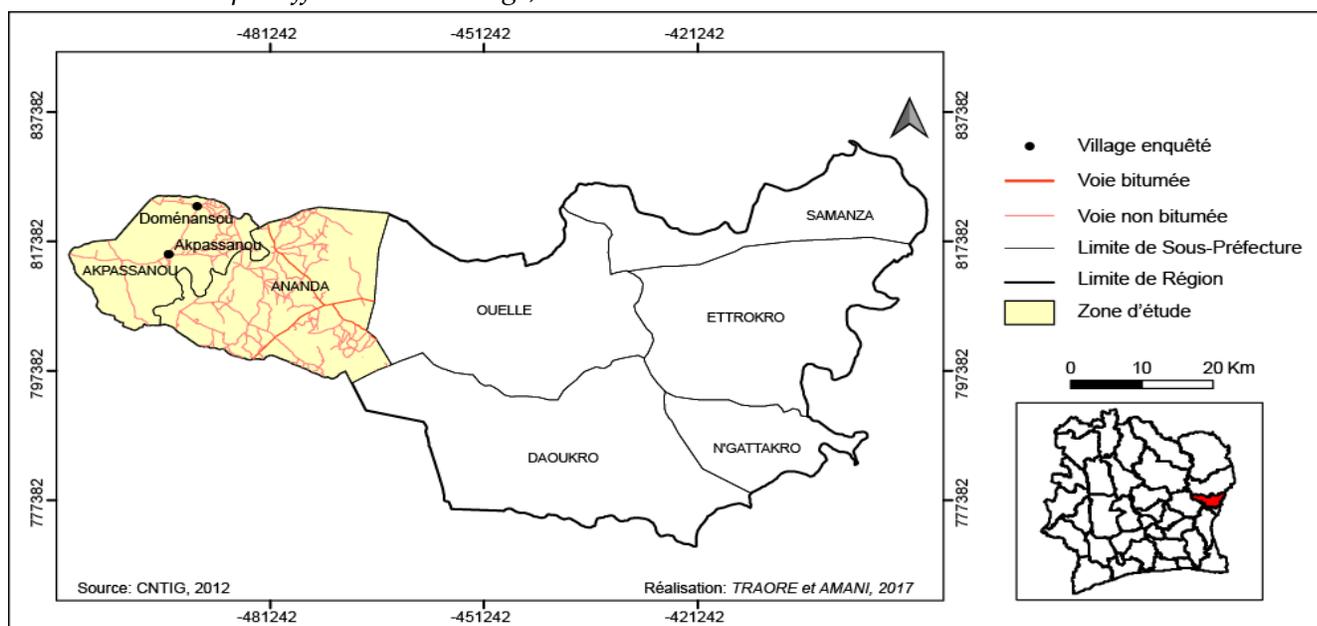
Généralement, il est admis que le changement social rapide contribue à l'émergence de nouveaux statuts féminins (P. Antoine et Nanitelamio. J, 1990). À Dakar, par exemple, les femmes sont de plus en plus amenées à jouer un rôle économique important et contribuent aux revenus du ménage, bien au-delà du simple apport complémentaire aux petites dépenses quotidiennes (S.Faye, Richard.L et Adjamagbo.A, 2004). Il est donc, évident, que dans le contexte actuel de transformation de nos sociétés, les femmes ne peuvent pas être en marge du développement. Cependant, pour apporter une contribution majeure, elles ont besoin d'acquérir leur autonomie. Celle-ci se définit comme leur aptitude à prendre le contrôle des ressources, des décisions qui les touchent et à agir indépendamment du contrôle des hommes ou de la société (Moghadam & Senftova, 2005 ; Sadick, Abdelkader, & Khalid, 2019). Dès lors, pour que les autorités puissent élaborer des programmes ciblés pour améliorer les conditions de vie de la femme rurale, il nous revient de poser la question suivante : *Quelle est la condition féminine*

actuelle dans le milieu rural ivoirien. Spécifiquement, comment se fait la reconstruction sociale du rôle de la femme au regard des lois internationales?

Dans la suite de ce travail, nous présenterons dans un premier temps, la méthodologie de collecte de données et dans un temps second, nous mettrons en évidence les résultats ainsi que la conclusion.

1- Méthodologie

Cette étude a été conduite dans la sous-préfecture d'Ananda précisément dans le village de Domenassou. Elle a permis de jeter un regard sur le rôle social de la femme. L'échantillon a été élaboré partir à de deux techniques non probabilistes (*l'échantillon par choix raisonné et par effet boule de neige*).



Source : Auteur

A travers ces techniques, nous avons pu interroger une trentaine de personnes. Cette population d'enquête est composée de :

- La présidente des femmes
- La responsable de la communication villageoise
- Une vingtaine de femmes de (20ans - 60ans)
- 10 hommes (25ans - 45ans).

Notre stratégie a consisté à faire des entretiens individuels et de focus group qui tient compte du genre. Pour la collecte, Trois techniques qualitatives de données ont été sollicitées. La recherche documentaire a permis de formaliser le cadre conceptuel, l'observation a permis de matérialiser certains faits de la vie quotidienne (*travail, organisation villageoise, prise de décision*). Le guide a porté sur un ensemble de thématique. Notamment,

- *Les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes ;*

- Les mécanismes de reproduction de ces rapports ;
- La division du travail dans le ménage,
- Les rôles sociaux, l'accès et le contrôle des ressources.

Ainsi, s'inscrivant dans une approche compréhensive, l'analyse de contenu a été optée. Celle-ci a permis d'obtenir plusieurs résultats. Notre stratégie a consisté à définir des unités de sens et à codifier les expressions avant de passer à la catégorisation puis à l'écriture scientifique tout en confrontant nos résultats à ceux d'autres chercheurs.

2- Résultats

La situation de la femme au sein de la société ivoirienne est fondamentalement contradictoire au regard des textes et lois qui militent en sa faveur. De nombreuses inégalités essentiellement dues à des raisons d'ordre culturel, institutionnel et juridique subsistent. La réalité empirique montre que le respect et l'application des textes ne sont pas toujours effectifs. Or, la femme devrait jouir en toute liberté de ses droits en tant qu'être humain. Pourtant, elle se retrouve confinée dans des rôles socialement construits et soutenus par l'ensemble des membres de sa communauté d'appartenance. A l'instar de la société moderne, la femme rural dans la plupart des sociétés est sous la dépendance de l'homme et combine à la fois plusieurs rôles.

3.1. La femme, ménagère intemporelle

Le rôle de la femme baoulé dans la société traditionnelle demeure important. Elle est considérée comme la mère de la famille. De ce fait, elle se voit assignés les rôles domestiques du ménage. Il s'agit essentiellement de toute la gestion de la maison, de l'éducation sociale des enfants, ainsi que de la prise en charge des mâles de la famille. Cette fonction de la femme est issue de la division sexuée du travail et s'inscrit dans un processus d'apprentissage depuis l'adolescence. Par exemple, c'est à la jeune fille qu'il revient d'assister la mère dans les tâches quotidiennes tel que la préparation des mets culinaires, la propriété de la maisonnée, des vêtements, des assiettes, des cadets, etc. Dans cette perspective la femme assume une responsabilité sociale qui entre dans une transmission intra-générationnelle du savoir ou de l'apprentissage. L'acquisition d'une telle valeur sociale, octroie à la femme un statut valorisé au sein de sa communauté. Notamment, celui de '*femme mariable*'. C'est-à-dire celle qui mérite d'être dans un foyer. Outre ces activités, les femmes sont également fortement impliquées dans l'hygiène du milieu, la gestion de la pompe hydraulique villageoise et l'approvisionnement en eau, le crépissage de l'habitat, les rituels de veuvage des hommes et dans le domaine sanitaire leur rôle dans la prise en charge de la grossesse, l'accouchement et le post-partum.

Mme Akoua, 53 ans raconte en ces termes :

« Une jeune fille qui devient mature là, doit savoir préparer, prendre soins de la maison. Parce qu'elle est appelée à être mariée. Si elle ne sait pas accomplir ces petites tâches, il lui sera difficile d'intégrer un foyer. Et même si elle est en couple, elle n'aura pas le respect de sa belle-famille ».

Ces propos sont renchérissés par **Mme Affoué, 37 ans ; Yvone 39 ans et Ya Kouamé, 41 ans** respectivement en ces termes : « *C'est la femme qui doit s'occuper de son foyer si elle veut y rester ; c'est normal que la femme s'occupe de la maison et de son mari parce que si tu ne le fais pas, ta belle-famille va t'imposer une coépouse (rire) ; c'est à la femme de faire ce travail, parce que même si elle travaille, elle doit faire des efforts pour prendre soins de son foyer et gagner le respect de son mari et de la communauté* ».

Les femmes attachent une importance à ces rôles qui leur sont dévolus. Car, ceux-ci participent à la construction de leur identité en tant que femme, mère et épouse. Il est donc admis que l'acquisition de compétence dans l'exécution de ces activités constitue un critère social pour être qualifié de « *bonne femme* » au-delà des fonctions reproductives. Celles-ci participent en outre, à leur intégration dans la vie conjugale et de la valorisation de leur image auprès de la belle-famille ainsi que de la communauté. Cette norme sociale établie depuis des générations est enracinée dans les valeurs ou point où celle-ci s'est érigée en code de vie. En effet, les femmes accordent de l'importance à la vie de couple. Le statut social de « *femme mariée* » ou la « *femme de.....* » leur confère le respect et la considération dans la communauté. Également, le mariage est fierté de la famille et participe à sa valorisation. En revanche, pour la belle-famille l'union du fils à une femme qui s'approprie ces rôles est source de sécurité et participe à la stabilité au sein du couple et du bien-être de leur fils. Toutes ces considérations constituent un frein au changement social.

Mme M'Braya, femme mariée de 41 ans affirme :

« *Dans notre culture, une femme bonne femme c'est celle qui s'est prise de soins de son foyer et de son mari ; parce que si tu ne peux pas faire ça, tu ne pourras pas te marier (rire) or la femme qui n'est pas mariée n'est pas bien vue dans la société* » ;

Abondant dans le même sens, **Collette femme de 50 ans** renchérit en ces termes :

« *Si un garçon t'aime et qu'il veut d'épouser, ces parents font une enquête sur toi pour voir si tu n'es pas une femme paresseuse, si tu respectes, parce que les parents aiment que leurs fils marient une bonne femme qui peut bien prendre soins ; c'est pourquoi même si la fille est jeune et que elle sait s'occuper du ménage on la marie (rire).*

À l'analyse, l'éducation sociale acquise par la jeune fille dans le milieu rural, participe à son éligibilité à la vie couple. En effet, la maturité de la femme est plus sociale que physique. Pour les hommes issus de ce milieu traditionnel la division sexuée du travail permet de maintenir l'équilibre social. En réalité, l'accomplissement de ces activités domestiques par leurs épouses témoigne d'une bonne éducation sociale et parentale. Mais également, c'est la preuve manifeste de l'affection et du respect que témoignent les épouses à leur égard. Ils s'opposent donc à une trop grande autonomisation de la femme, source d'insoumission, de non-respect et de conflit dans les couples.

Selon les propos des enquêtés : **Mr Kouamé, âgé de 38 ans et père de 5 enfants**

« La femme est la garante du foyer, donc elle ne doit pas travailler hors de la maison. Elle doit exécuter les tâches ménagères et prendre soins avec toute son attention de son mari et de ces enfants. Elle n'a pas besoin de chercher l'argent, c'est l'homme qui a l'obligation de travailler dur et amener l'argent pour prendre soins de sa famille »

Pour Mr Benoist, âgé de 33 ans, père de 3 enfants :

« c'est la femme qui est doit travailler dans foyer là quand vous vivez ensemble; si tu as marié femme, c'est elle qui doit prendre soin de la maison, des enfants et de son mari (rire) ; si tu as eu une bonne femme qui prend soin de ta maison, toi l'homme, tu es heureux (rire) ».

Mr Kouadio, âgé de 43 ans, père de 7 enfants explique :

. « Si on marie une femme, c'est pour qu'elle s'occupe de la maison et des enfants, et l'homme va chercher l'argent c'est tout. Mais aujourd'hui on voit les femmes travailler comme les hommes et il y a beaucoup de problèmes dans leur foyer. Elle ne respecte pas leur mari, ne s'occupe pas de lui, rentre tard et on laisse les enfants comme ça, ce n'est pas bon ».

A travers ces propos, on comprend que dans la société traditionnelle, l'homme veut maintenir sa domination sur la femme. En effet, le pouvoir économique confère à celui-ci le plein pouvoir s'asseoir sa masculinité en répondant aux besoins du ménage et en décidant pour la vie de la femme. La différenciation sexuée des rôles demeure discriminant à l'endroit des femmes. En effet, l'analyse critique effectuée par les mouvements féministes montre que le caractère routinier et lassant de ce travail est ressenti comme un gaspillage du temps, de l'énergie et des talents de la femme (Mieke. C & Guido .F ; 1979). Car, toute cette énergie peut être canalisée par la femme pour effectuer une activité génératrice de revenu et atteindre ainsi son autonomie qui participe à son épanouissement.

3.2. La femme, actrice de la production agricole

La femme dans la société traditionnelle à une fonction d'agricultrice. Les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui prévalent dans cette communauté les prédestinent d'office à l'activité agricole. En effet, l'enclavement du village ; le faible niveau d'instruction des hommes et des femmes ainsi que l'environnement favorable à la production contribue à cette donne. Les femmes travaillent aux côtés de leur époux qui ont généralement hérité de la terre auprès de leur géniteur. Leur rôle consiste à mettre en valeur ce patrimoine qui participe à leur subsistance quotidienne.

M^{me} Amenan 37 ans, M^{me} Adouya, 29 ans et M^{me} M'Braya, 41 ans, soulignent en ces termes :

« Au village ici là, nous on n'est pas partie à l'école, tout ce qu'on peut faire, c'est aider nos maris au champ (rire) ; « Nous on aide nos maris dans les travaux champêtre et on en profite pour cultiver nos tomates, piments » ; « nos mari sont

tous planteurs et c'est notre rôle de les appuyer dans la production, c'est une manière pour nous de nous impliquer dans la production de richesse mais aussi pour la survie de notre foyer ; Hum ! Si tu veux avoir à manger tu dois cultiver (rire) ».

De ce fait, les femmes constituent une main d'œuvre agricole importante. Leurs efforts sont consentis dans la production du vivriers. Leurs activités dans l'agriculture concernent essentiellement les travaux relatifs à la plantation, la semence, à la récolte, le séchage, la conservation de grains et de tubercules à semer la saison prochaine. Aussi, le transport des produits, la répartition de certains produits de la récolte et de la consommation sont à son actif. Elles aident également les hommes dans les grandes cultures, et s'occupent de la transformation ainsi que de la commercialisation des produits récoltés. Dans le domaine de l'élevage, les femmes s'occupent beaucoup du petit élevage (*poulets, pintâtes, porc* ». Elles sont moins investies dans cette activité et leur rôle se limite la plupart du temps aux nettoyages des étales et à l'alimentation des animaux. Il est incontestablement avéré que le rôle des femmes demeure essentiel à différents niveaux de la vie sociale.

Mme Affoué Ba, âgé de 32 ans, raconte en ces termes :

« hé djomman dièh yèlèbô y sèwa or ni y nounou wa ; é sô nigué kankan mon mankou, gbôlou ; ablé ma » ; ce qui signifie littéralement « notre travail consiste au défrichage, au désherbage du champ quand les herbes envahissent la récolte ; on cultive aussi de petite chose comme le piment, le gombo, le maïs, etc ».

Abondant dans le même sens, **Mme Akoua, 27 ans** ajoute :

« on travaille dans notre champ ou nous cultivons la tomate, piment aubergine, maïs, manioc etc; et on va aussi travailler dans le champ de notre mari. Là ba on fait des butts d'ignames, on place les tuteurs, on transporte le bois et au moment de la récolte, on va cueillir et on vient avec au village ».

Ces activités leurs sont par tradition, réservées. Ces multiples activités participent à la définition de l'identité féminine et de son statut social. Par ailleurs, les cultures d'exportations et de grande rentabilité économique comme l'igname, de la banane plantain, et de cacao sont l'apanage des hommes. Pour ces derniers, ces cultures d'exportations nécessitent un savoir-faire technique, un temps assez long ; du courage et de la force pour aboutir à une bonne récolte. Ces aptitudes ne relèvent donc pas des compétences de la gente féminine.

C'est d'ailleurs ce qu'expliquent **Yves 33 ans, Nestor 38 ans et Baudelaire 40ans :**

« Il y a certaines cultures que les femmes peuvent faire facilement et d'autres pas, parce qu'elles n'ont pas force de garçon (rire) ; Regarde madame le champ de banane et pour cacao là ce n'est pas amusement hein, tu dois avoir le temps et puis être vigilant sinon tu n'auras rien à la fin de la récolte » ; « C'est l'homme qui doit

chercher l'argent pour envoyer à la maison, les petites récoltes que nos femmes font, c'est juste pour prendre soin d'elles (rire) ».

A travers ces propos, on voit que les hommes perçoivent les femmes comme des êtres faibles implacables de relever de grand défi. Cette idéologie enracinée participe à l'exclusion de la femme dans le domaine foncier. En effet, cet héritage culturel voile dans leur pensée les compétences féminine et maintient de façon indirecte l'inégalité des sexes dans l'éducation, la santé et l'héritage du patrimoine familial.

3.3. La femme, agent de reproduction

La reproduction est l'acte humain essentiel qui participe à la consolidation de la famille. Cet engagement qui s'inscrit dans le projet de vie du couple, appelle au sens de responsabilité de l'homme et de la femme. Même la Bible (Genèse 1, verset 22) traduit l'importance de la reproduction humaine, car, Dieu a approuvé que « *l'homme et la femme soient féconds, multiplient et remplissent la terre* ». C'est dire que l'homme et la femme sont au même titre acteurs reproductifs. Mais dans la plupart de nos sociétés traditionnelles, la réalité empirique de la reproduction est d'une autre nature. En effet, la reproduction n'est pas perçue comme un droit pour la femme de disposer de son corps. Mais plutôt indiquée comme la première '*fonction sociale*' de celle-ci.

C'est de fait, une pratique sociale chargée de représentations culturelles et symboliques qui participe à la définition de son identité et de son statut social. En effet, la fécondité de la femme demeure encore aujourd'hui un critère social pour être considérée comme « *une bonne femme* ».

M^{me} Isabelle, âgée de 37 ans raconte :

« c'est la femme qui fait des enfants qui est bien vue, aimée et considérée par ces beaux parents et la communauté ».

Également, elle consacre le statut d'épouse dans le foyer selon nos enquêtées. En réalité dans le milieu traditionnel, la femme qui est établie dans un foyer doit pouvoir faire des enfants. C'est par cet acte primordial qu'elle remplira sa fonction d'épouse. En témoigne les propos de certaines femmes :

« Si tu ne fais d'enfant, ton foyer est en difficulté » ; « la grossesse donne de la valeur à la femme aux yeux de ces beaux parents, de son mari et même de sa famille natal ».

La reproduction confère donc le respect à la femme dans notre société. Pour les hommes également, l'arrivée d'un nouvel être au sein du couple, permet d'asseoir une descendance et perpétuer ainsi sa lignée. Selon les propos des enquêtés :

« Quand on t'a accouché garçon, tu dois faire des enfants aussi pour agrandir la famille,....rire » ; « avoir des enfants est importante parce que si tu n'as pas d'enfant, le jour où tu meurs, ton nom s'efface et on oublie ton passage sur cette terre ».

Cela suppose que la grossesse d'une femme permet d'attester socialement la virilité et la puissance sexuelle de son époux. A l'analyse, les femmes ne disposent pas d'une autonomie totale de décision, autrement dit, d'un choix individuel, en ce qui concerne leur sexualité et leur fécondité. Leur sexualité est gérée et contrôlée par l'homme. C'est d'ailleurs ce qu'atteste

Céline, 28 ans, femme de 3 enfants en ces termes:

« moi, quand je suis ici là, si cela tenait qu'à moi, j'allais arrêter de faire des enfants mais lorsque tu vis avec un homme qui ne te comprends pas, tu ne peux que continuer à souffrir(hum) ».

Il est donc évident que les femmes sont victimes d'une certaine manière de violence intime¹ dans leur différend foyer et gèrent sous un voile de silence cette souffrance intérieure. Cette violence perpétrée à l'égard des femmes du milieu rural se trouve exacerbée par les idéologies traditionnelles qui considèrent la femme comme le sujet de l'homme. Selon Hodgins et Larouche (1981), cette forme de violence conjugale s'inscrit dans un contexte socio-historique qui reconnaît le pouvoir du mari sur sa femme, considérée comme sa propriété, et son droit de violence envers son épouse. En outre, selon les règles de la culture, la femme se doit d'être disponible pour son homme. Ainsi, le refus de se donner à son époux pour satisfaire ces désirs sexuels est passif d'amende.

Comme le souligne **Mami ya, 51ans, femme de 9 enfants** :

« sè bian y n'houan or ni yô n'da, n'an awan tchè tchè....ni bewan à foundô or houn, y ti be dé or ti nigué man bian... (Rire) ». Ce qui signifie, « si ton mari veut avoir des rapports sexuels avec toi et que tu refuses, on dit que tu l'as frustré ou manqué de respect à ton mari, pour cela on te fixe une amende que tu lui remets ».

Cette amende peut être en argent c'est-à-dire une somme (supérieure ou égale à 5000FCFA) ou en nature (une bouteille de gin, un poulet....Etc.). Ces pratiques auxquelles sont fortement rattachées les cultures africaines vont à l'encontre des droits fondamentaux de la femme qui lui confère tout le droit de disposer de son corps en matière de reproduction.

4. Discussion

Dans le contexte africain, il est « traditionnellement » admis que la place des femmes se trouve à domicile et celle des hommes au dehors (H. Guétat-Bernard, 2011). La société attend des femmes qu'elles s'occupent du ménage, du mari et des enfants. En

¹Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires qui visent à contrôler et à dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socio-professionnelle (Conférence interministérielle, 02/2006)

[en ligne], <http://www.policelocale.be/files/5304/attachments/976aaf86c154fd643114578ee1f53443.pdf>, consulté le 15 décembre 2016.

même temps, elles ne sont pas exclues des activités productives. Elles sont soit productrices de la subsistance du ménage ou soutien de l'époux dans ses activités et un apport de revenu complémentaire. Des activités féminines plutôt attachées au foyer et à l'alimentation qui se retrouvent faiblement ou pas valorisées, alors que le marché et la création de revenus constituent l'espace de déploiement des activités plutôt masculines (Verschuur. Ch, 2011). Les rites agraires associent très souvent la fécondité des femmes et la fertilité des sols. Ce rapport est une justification de la place qu'elles occupent dans l'espace domestique, du foyer ou de la communauté lignagère (Séronie et Jacquemot 2019). En Côte d'Ivoire, précisément à l'Ouest, elles sont confinées dans les rôles de maternité. Ainsi, elles conseillent, orientent, prodiguent des soins et assurent l'accouchement des femmes ainsi que les soins du nouveau-né (P. Justine et K. Sarah, 2018). Ces tâches socialement définies constituent un marqueur de leur identité sociale dont le savoir-faire fait partie des attentes sociales envers elles (H. Guétat-Bernard, 2015). Même dans la société moderne, les femmes continuent d'exécuter la majorité des tâches domestiques en plus de leur travail salarié (N. Kpadonou 2019). Cette domination est souvent justifiée par la culture historique religieuse et l'éducation. Elle apparaît aussi comme une soumission à la tradition et à un contexte social non remis en cause ni par les hommes, ni par les femmes elles-mêmes (T. J. Sehi Bi, A. J. N'chot et A.-M. Dadié, 2020).

La division sexuelle du travail domestique reste donc inégale. Le maintien des femmes dans l'exécution des tâches domestiques ne relève cependant pas d'une aptitude naturelle mais du fait que les normes sociales sont ainsi établies et que personne ne les remet en cause (Kpadonou, 2019). Une autre explication théorique montre que le patriarcat (C. Delphy 2013), reste le système dominant en Afrique de l'Ouest. Par exemple, au Bénin, au Togo et au Burkina-Faso, certaines règles coutumières font de la femme une propriété de l'homme. Cette appropriation de la force de travail des femmes par l'homme, par le lien du mariage, renforce la légitimité sociale du maintien des femmes dans les tâches domestiques (Delphy, 2003 ; Kpadonou, 2019). Cet héritage culturel se présente comme un facteur qui nourrit de façon indirecte l'inégalité des sexes au sein des ménages. Car, ces valeurs inconsciemment implantées chez les individus servent de base de création des stéréotypes qui se transmettent à travers des générations par la socialisation primaire que ceux-ci reçoivent dès leur enfance (T. J. Sehi Bi, A. J. N'chot et A.-M. Dadié, 2020). Ces rôles sexués intégrés par les hommes et les femmes comme modèle de comportement, sont reproduits au sein des groupes sociaux d'appartenance et dans le couple au sein même des sociétés modernes. Par exemple, (T. J. Sehi Bi, A. J. N'chot et A.-M. Dadié, 2020), ont montré dans leur étude que 53,80% des enquêtés étaient contre la loi de cogestion du code civil de 2012. En effet, cette loi stipule que le couple doit à part égale faire face aux dépenses du ménage. Ainsi, la majorité des enquêtés désapprouve la mise à contribution de la femme aux charges familiales.

Dans les pays africains, c'est au mari qu'incombe la prise en charge des dépenses du foyer. En effet, l'homme, chef de ménage, se spécialise principalement dans la recherche des moyens de subsistance, alors que la femme consacre le plus clair de son temps aux activités domestiques, à la maternité et à l'entretien des enfants (Tra Jamal,

Julie et Ahou 2020). La bonne épouse est celle qui s'occupe bien de son ménage et de son époux. Ce rôle nourricier des femmes leur offre aussi la possibilité de prendre la mesure de leur capacité de travail comparativement aux hommes (Andrea. M & al, 2019). Ce sont aussi ces règles sociales qui définissent l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources (N. Kpadonou, 2019). Ces habitus enracinés permettent à l'homme d'asseoir sa domination sur la femme (Tra Jamal, Julie et Ahou 2020)

Au Cameroun, lorsque la culture du café entre en crise, pour compenser la perte de revenus masculins, les femmes s'y substituent en cultivant un « vivier marchand » fait de légumineuses et vendent la récolte pour créer des revenus monétaires, contribuant ainsi à la survie de la famille fragilisée, tout en demeurant dans des activités socialement acceptées car apparaissant comme un prolongement de la sphère domestique (H. Guétat-Bernard ,2015). Ainsi, la mise à mal du modèle de la plantation familiale de café tend à rebattre les cartes des assignations de genre. Mais, elle ne se traduit pas nécessairement par une amélioration de leur situation par rapport aux hommes, ni en termes d'emploi, ni en termes de bien-être ; au contraire, elle peut entraîner une augmentation de leur charge de travail et réduire à l'extrême leur temps disponible (H. Guétat-Bernard,2015). Une enquête au Kenya révèle que les femmes sous contrat dans l'horticulture d'exportation représentent moins de 10 % des paysans. Même lorsque la plus grande part de travail est effectuée par l'épouse, il est constaté que le contrat est signé par l'époux. C'est notamment le cas pour les contrats de culture sucrière en Afrique du Sud (African Development Bank, 2015). En effet, l'attachement aux croyances religieuses et traditionnelles modifie la perception de la femme sur la notion d'égalité entre l'homme et la femme. De ce point de vue, la religion et la tradition se présentent comme un code de désactivation de toute révolte de la femme envers l'homme en ce qui concerne la reconnaissance de l'autorité de l'homme en tant que chef de ménage (Tra Jamal, Julie.A et D. Ahou, 2020).

Les activités économiques des femmes sont donc perçues comme un prolongement de leurs rôles domestiques. De ce fait, elles concilieraient activité économique, vie familiale et reproductive comme en témoigne la prévalence à la fois d'une forte fécondité et d'un taux d'activité élevé des femmes (D. Béguy,2004). Cette capacité à procréer est perçue comme une vertu dans certaines cultures. Par exemple, comme le souligne (C.Roth, 1996) qui a étudiée l'organisation sociale des Zara au Burkina Faso, la venue du premier enfant donne l'occasion à la nouvelle venue de « *consolider sa position à l'intérieur de la belle-famille et vient y modifier son statut d'étrangère* ». En conséquence, c'est une obligation pour la femme de faire des enfants si elle veut avoir une position sociale valorisée. En vertu donc de ces considérations sociales, les femmes se donnent tous les moyens et sont prêtes à faire l'impossible afin de connaître les joies de la maternité, gage d'une stabilité psychologique et sociale. Des études attestent qu'en Côte d'Ivoire, la maternité garantit la sécurité, le prestige et l'épanouissement à la femme (Amani. A ,2018 ; Yoro.B, 2004) et que bien que celle-ci cumule couramment plusieurs rôles, c'est celui de mère qui est privilégié par la communauté. En effet, Amani (2018), Mbambi (2004), Oppong (1988) ont montré que la naissance au sein du couple permet la

consolidation des rapports entre l'homme et la femme et renforce leur masculinité et leur féminité. Dans un tel contexte endogène où les normes sociales ont assignées des rôles spécifiques aux acteurs, l'infertilité demeure inadmissible au sein d'un couple dans la communauté Baoulé. Bien que le sperme de l'homme soit l'élément déclencheur de la fécondation, c'est la femme qui est tenue pour seule responsable de l'infertilité dans le couple. Car, dans la société traditionnelle, la procréation au sein d'un couple dépend surtout de la femme (B. Yoro, 2004). La stérilité de l'homme est perçue lorsque celui-ci n'arrive pas à avoir une érection normale pour assurer une vie sexuelle accomplie dans la communauté. Cette perception de la reproduction humaine participe à la marginalisation de la femme qui devient de plus en plus vulnérable dans nos sociétés.

Par ailleurs, l'espoir en un avenir meilleur des femmes africaines est permis avec le changement de mentalité. Aujourd'hui, que ce soit dans les villes ou en milieu rural, on note une dynamique de transformation dans les rôles sociaux de sexe sous l'effet des législations et des institutions internationales qui œuvrent pour l'égalité des sexes (Gomez-Perez. M et Brossier. M, 2016). Les femmes sont de plus en plus impliquées dans l'économie et les ressources générées par leurs activités sont de plus en plus importantes pour la survie des membres de la famille (H. Guétat-Bernard ,2011). En même temps, on observe une absence totale de remise en question de leur responsabilité maternelle et domestique. La présence massive des femmes ouest africaines sur le marché du travail pourrait traduire une évolution par rapport à la tradition qui veut qu'elles soient confinées à la sphère privée du domestique et des soins aux enfants (N. Kpadonou, 2019)

Conclusion

L'autonomisation de la femme africaine demeure encore un véritable défi. Malgré l'existence d'instruments juridiques posant un principe d'égalité entre hommes et femmes, les discriminations à l'égard des femmes demeurent une réalité vivace en Afrique. En ville, on assiste à un changement de mentalité. Les femmes occupent de plus en plus des postes de responsabilité et affirment leur position idéologique. Dans le milieu rural, où la tradition est dominante, la condition de la femme demeure précaire. En effet, les normes sociales participent à l'encastrement de celles-ci dans des rôles sociaux peu rémunérés et valorisés et limitent leur accès à des ressources. Toute chose qui constitue un frein à leur autonomisation et à leur épanouissement. Les Etats africains doivent donc procéder à l'élimination des pratiques néfastes, c'est-à-dire tout comportement, attitude ou pratique qui affecte négativement les droits fondamentaux des femmes. Egalement, mettre l'accent sur la scolarisation des filles et garçon dans de ces milieux pour réduire les disparités et amorcer le développement national de la côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

AFRICAN DEVELOPMENT BANK, 2015, « *Economic Empowerment of African Women through Equitable* ».

AMANI Ahou Florentine, 2018, *Suivi de la grossesse et comportements à risque chez les femmes Baoulés (Côte d'Ivoire)*, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, Thèse de Doctorat.

ANO Bernard, 2012, « Regard sur le statut social de la femme rural », *Revue Africaine d'Anthropologie*, Nyansa-Pô, n° 12 pp. 1-12.

ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990, « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », *Genus*, pp. 17-30.

BEGUY Donatien, 2004, *Emploi et fécondité à Lomé: Quelles interactions?*, Paris, DIAL.

DELPHY, Christine, 2003, « Par où attaquer le “partage inégal” du “travail ménager” ? », *Nouvelles Questions Féministes* 22, n° 3, pp. 47-71.

DELPHY Christionne, 2013, *L'Ennemi principal : Economie politique du patriarcat*, Pavvris, Syllepse.

FAYE Sylvain Landry, LALOU Richard et ADJAMAGBO Agnès, 2004, « Soigner les enfants exclusivement à domicile en cas de paludisme en milieu rural sénégalais : un effet de la pauvreté ? », *African Population Studies*, Supplement A to vol 19/ *Etude de la population africaine*, Supplément A 19.

GOMEZ-PEREZ Muriel et BROSSIER Marie, 2016, « ‘Négocié et habiter les normes sociales en Afrique au sud du Sahara : mobilisations et extraversion sociales et politiques des femmes’ ». *Recherches féministes*, pp. 3-16.

GUETAT-BERNARD Hélène, 2015, « Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun », *Revue Tiers-Monde* 221, n° 1, pp. 89-106.

GUETAT-BERNARD, Hélène, 2011, « Développement rural et rapports de genre: mobilité et argent au Cameroun », Rennes: Presses universitaires de Rennes.

EHUI Justine Prisca et KANE N'nan Sarah, 2018, « Une analyse de la réinterprétation des rapports socioéconomiques entre matrones et femmes enceintes en milieu rural Dan (Côte d'Ivoire) », *Revue Africaine d'Anthropologie*, Nyansa-Pô, pp. 1-22.

KPADONOU Norbert, 2019, *Travail-famille : conciliation des rôles économiques et domestiques dans trois capitales d'Afrique de l'Ouest*, Louvain, Presses universitaires de Louvain.

MOGHADAM Valentine et Lucie SENFTOVA, 2005, « Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 2, pp. 423-449.

OPPONG Christine, 1988, « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses », *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, dir. D. Tabutin, Paris, L'Harmattan, pp. 321-335.

ROTH, Claudia, 1996, *La Séparation des sexes chez les Zara au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.

SADICK, Abdellah, EL MOUTAOUKIL Abdelkader, et BOURMA Khalid, 2019, « L'autonomisation des femmes comme source de développement économique et social au Maroc : étude exploratoire du statut économique des femmes marocaines sur la base du third billion », *Revue de Gestion et d'Économie* 7, n° 1-2, pp. 14-29.

SERONIE J M & JACQUEMOT P., 2019, « Vers l'autonomisation des femmes en milieu rural en Afrique », *Les dossiers Will Agri*, pp. 1-22.

SEHI BI Tra Jamal, N'CHOT Apo Julie, et DADIE Anne- Marie, Epse DOUHORE, 2020, « Rapport de domination dans le couple en contexte d'égalité de sexes à Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Revue gabonaise de littérature et sciences humaines*, n° 6, pp. 1-21.

VERSCHUUR, Ch. (édit), 2011, « Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation », *Graduate Institute Publications*, Unesco.

YORO, Blé, Marcel, 2004, « Les représentations de l'avortement provoqué en milieu », *Revue Africaine*, Abidjan, EDUCI 1, pp. 74-85.